



NOTE DE PRESENTATION

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2024

Le budget primitif de la Ville 2024 s'inscrit conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la réunion relative au DOB 2024.

Il repose sur 3 axes essentiels :

Axe n°1 : La non-augmentation du taux de fiscalité.

Comme pour le précédent mandat, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter, pendant toute la durée du mandat, les taux des différentes taxes communales.

A noter que depuis 2023, les communes doivent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants. La campagne de taxe d'habitation 2023 a été réalisée pour la première année à partir des données déclarées par les propriétaires dans le service "Gérer Mes Biens Immobiliers" (GMBI).

Afin de conforter la fiabilité des bases prévisionnelles 2024 de la taxe d'habitation, un nouveau processus de calcul des bases prévisionnelles est mis en place cette année. Les bases TH 2023 dégrévées par la DGFIP, correspondant à des taxations émises à tort en 2023, seront déduites des bases imposées définitives 2023, sur lequel sera appliqué le coefficient de revalorisation 2024 de 3,9%.

C'est toujours le cas pour cette année, malgré le maintien de notre stratégie reposant sur un fort niveau d'investissement au regard de la conjoncture inflationniste et de la baisse des dotations de l'Etat.

Axe n° 2 : Le maintien d'un niveau élevé d'investissement.

Le projet de budget 2024 prévoit la réalisation de nombreux projets ambitieux attendus par nos habitants mais également nécessaires et indispensables à l'attractivité de notre territoire ; le budget d'investissement prévisionnel pour cette année est de 10 928 905 €; nous y reviendrons par la suite de manière détaillée.

Axe n° 3 : Un endettement « maîtrisé ».

Malgré nos projets d'investissements, la Commune est capable de rembourser sa dette en 5,16 années.

Ces bons résultats sont le fruit d'une gestion rigoureuse à tous les niveaux.

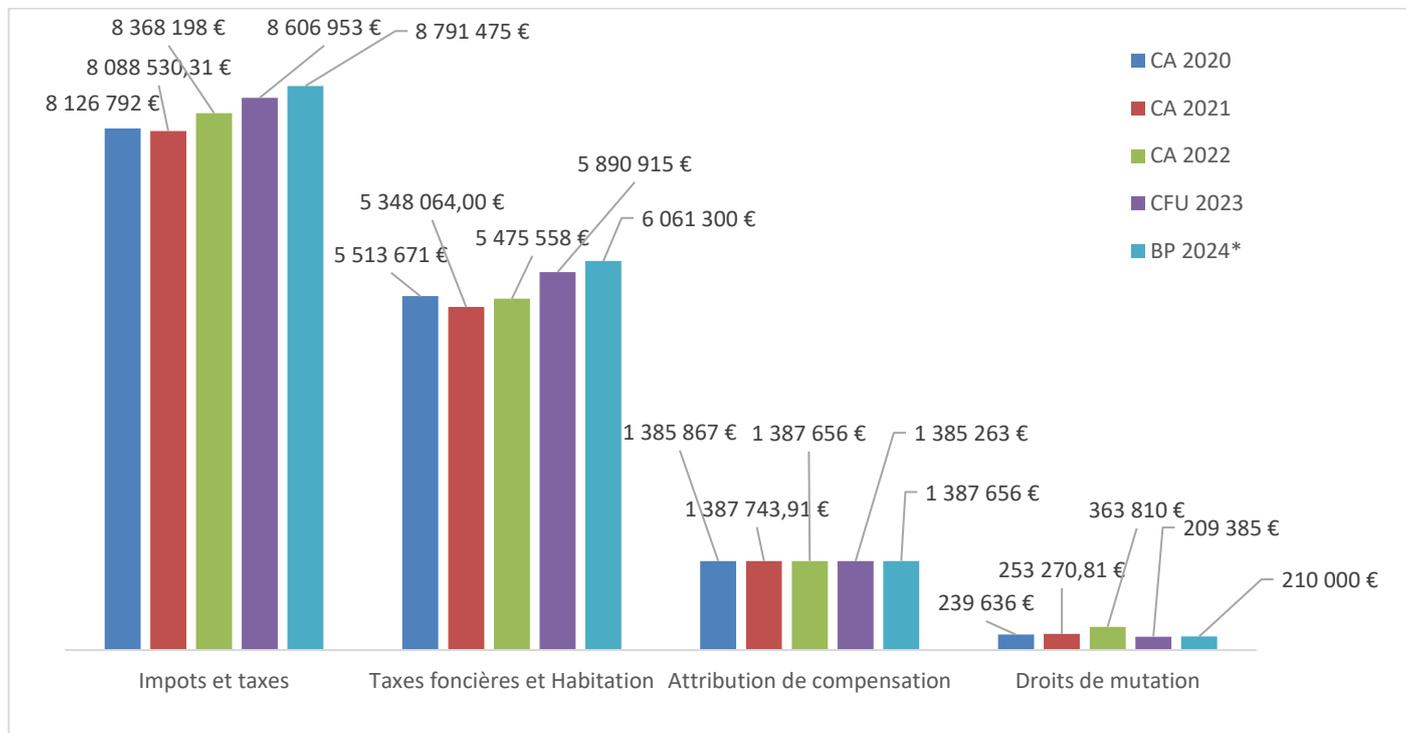
Face à des taux d'intérêts en forte hausse depuis 2023, la Commune n'aura pas recours à l'emprunt en 2024.

Nous aurons également l'occasion de le détailler plus loin dans la note.

Le dynamisme de la fiscalité et la baisse des dotations

Malgré le maintien des taux de fiscalité, engagement tenu et défendu pour la durée du mandat, les recettes fiscales restent dynamiques. La dotation forfaitaire de l'Etat, en constante diminution depuis plusieurs années, a quant à elle connu une baisse conséquente de presque un million d'euros entre 2022 et 2024.

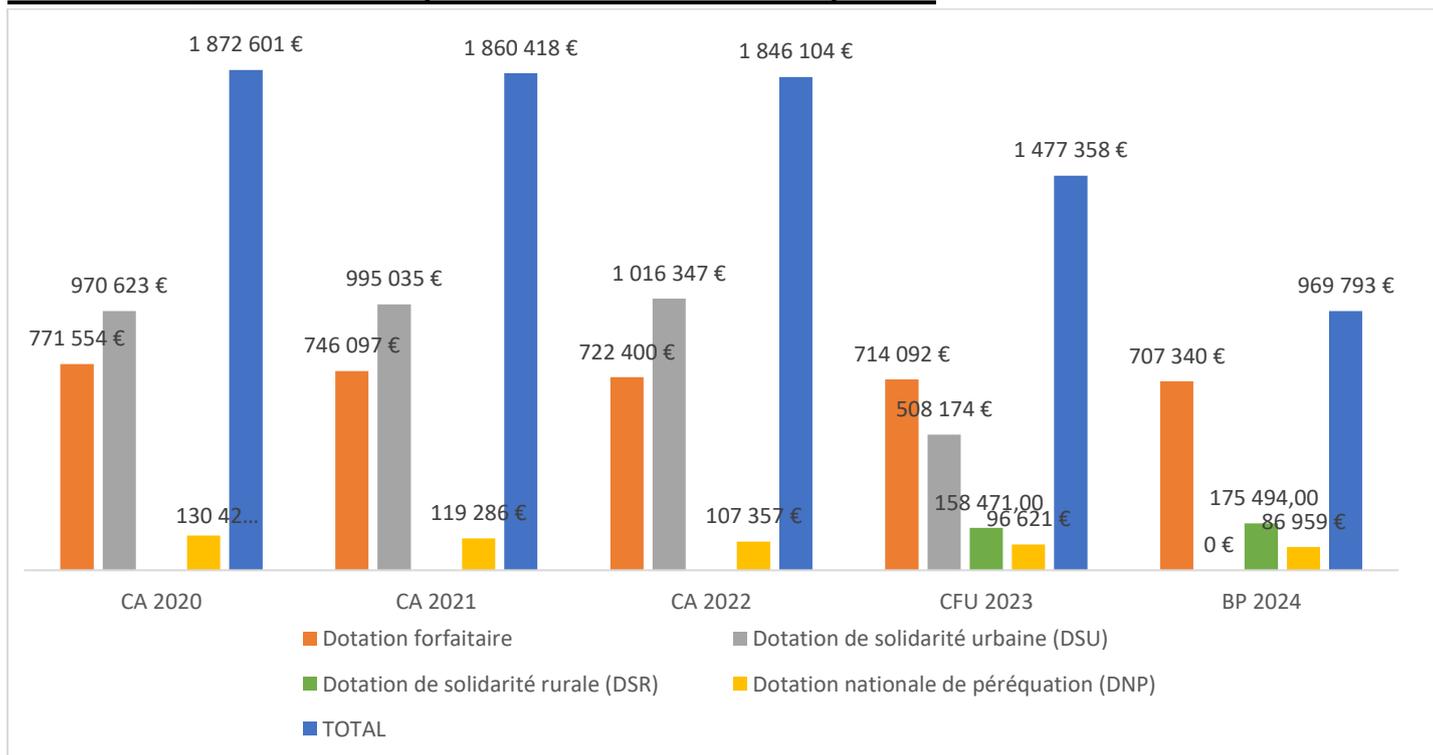
Evolution des recettes aux chapitre 73 et 731 (M57 2023) – Impôts et Taxes



**prévisionnel*

Les différentes composantes de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) sont les suivantes :

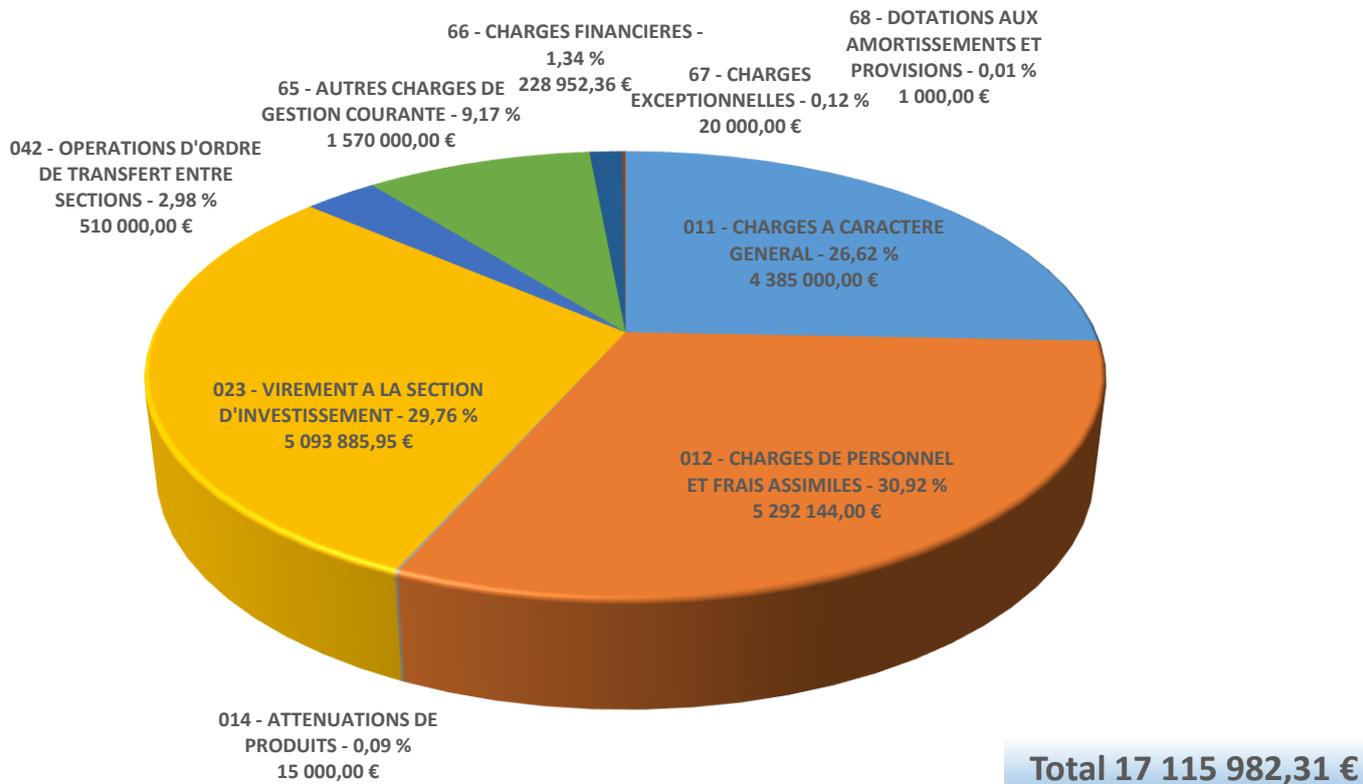
Evolution des recettes au chapitre 74 – Dotations et Participations



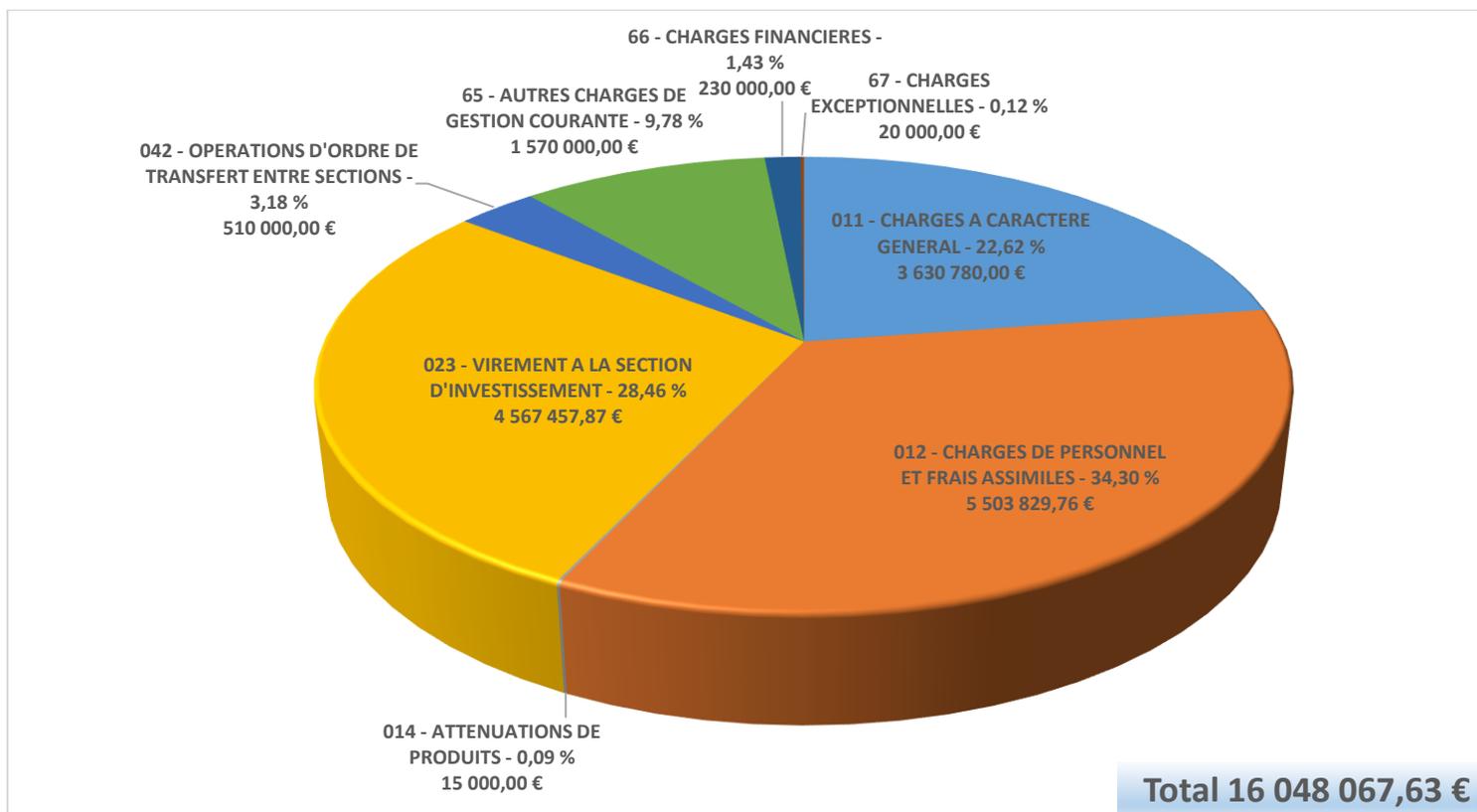
L'évolution de la section de fonctionnement

La Ville continue à contenir ses dépenses de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement BP 2023



Dépenses de fonctionnement BP 2024

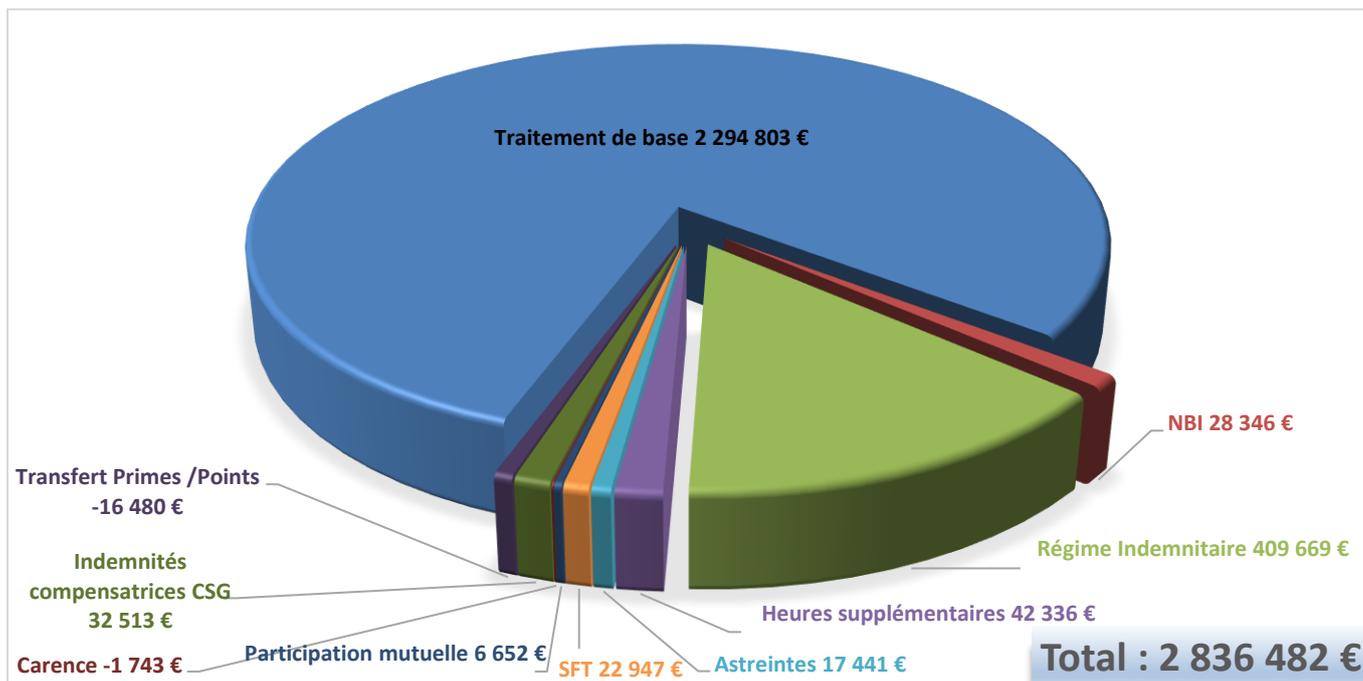


Les prévisions budgétaires 2024 s'inscrivent dans un contexte inflationniste et de croissance limitée.

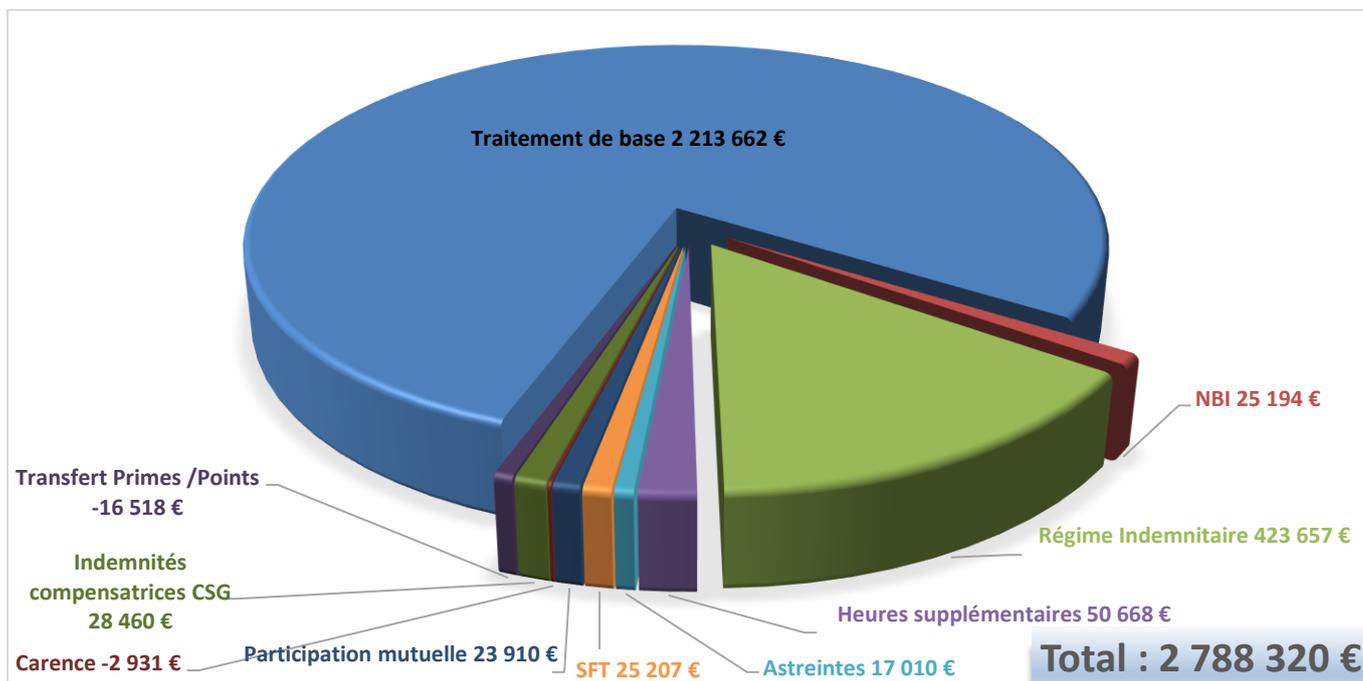
Compte tenu de la hausse du prix de l'énergie et d'une manière générale de l'inflation, un effort de maîtrise sera poursuivi dans une recherche de sobriété et d'efficacité. Principal corollaire à notre volonté de contenir nos charges au plus juste avec une gestion rigoureuse, la proportion du chapitre « charges courantes » (qui reprend l'ensemble des fournitures, matériel, carburant et énergie) est en baisse par rapport à 2023.

Face aux hausses de charges liées au personnel, la Commune a choisi de s'adapter en passant notamment par la réorganisation de certains de ses services et ainsi maîtriser sa masse salariale tout en développant la qualité du service public au bénéfice des usagers (pôle social cantonal et médiathèque Saint Jean Baptiste).

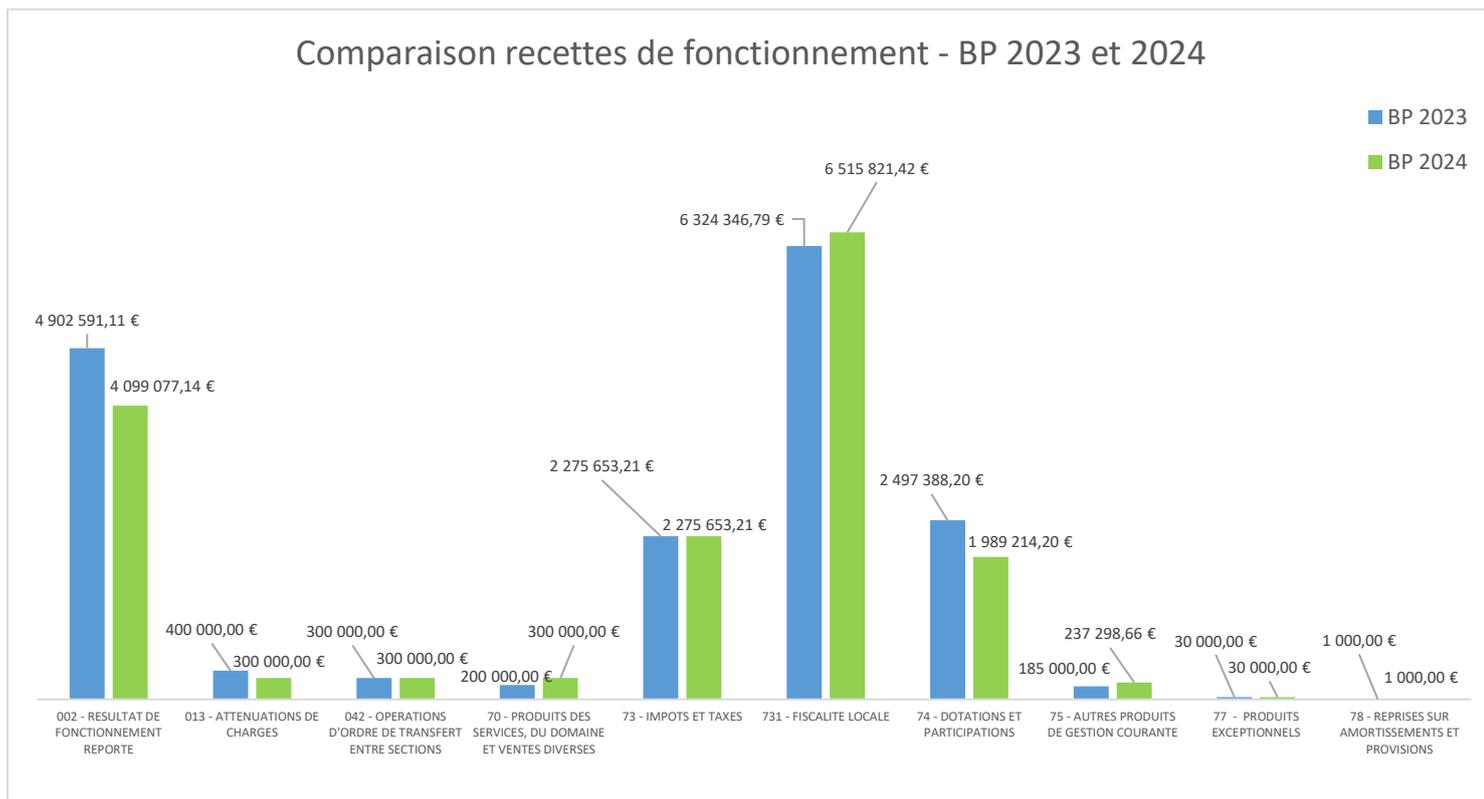
Répartition des dépenses brutes de personnel titulaire BP 2023 (hors charges patronales)



Répartition des dépenses brutes de personnel titulaire BP 2024 (hors charges patronales)



L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel ci-dessus tient compte de l'application de l'effet « glissement-vieillesse-technicité », de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+ 1,5% au 1^{er} juillet 2023), des revalorisations du SMIC, de l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 à chaque agent public, des revalorisations de certaines grilles indiciaires pour les agents de catégorie B et C, des avancements de grade et promotions internes, de la réorganisation de plusieurs services ainsi que des départs au titre de l'année 2024.



Malgré une nouvelle baisse des dotations de l'Etat à hauteur de 500 000 € en 2024 (suppression de la dotation de solidarité urbaine), soit un million d'euros depuis 2022, les recettes de fonctionnement restent sensiblement les mêmes que l'année précédente (hors excédent reporté).

L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2023 sur l'année 2024 est de **4 099 077,14 €**.

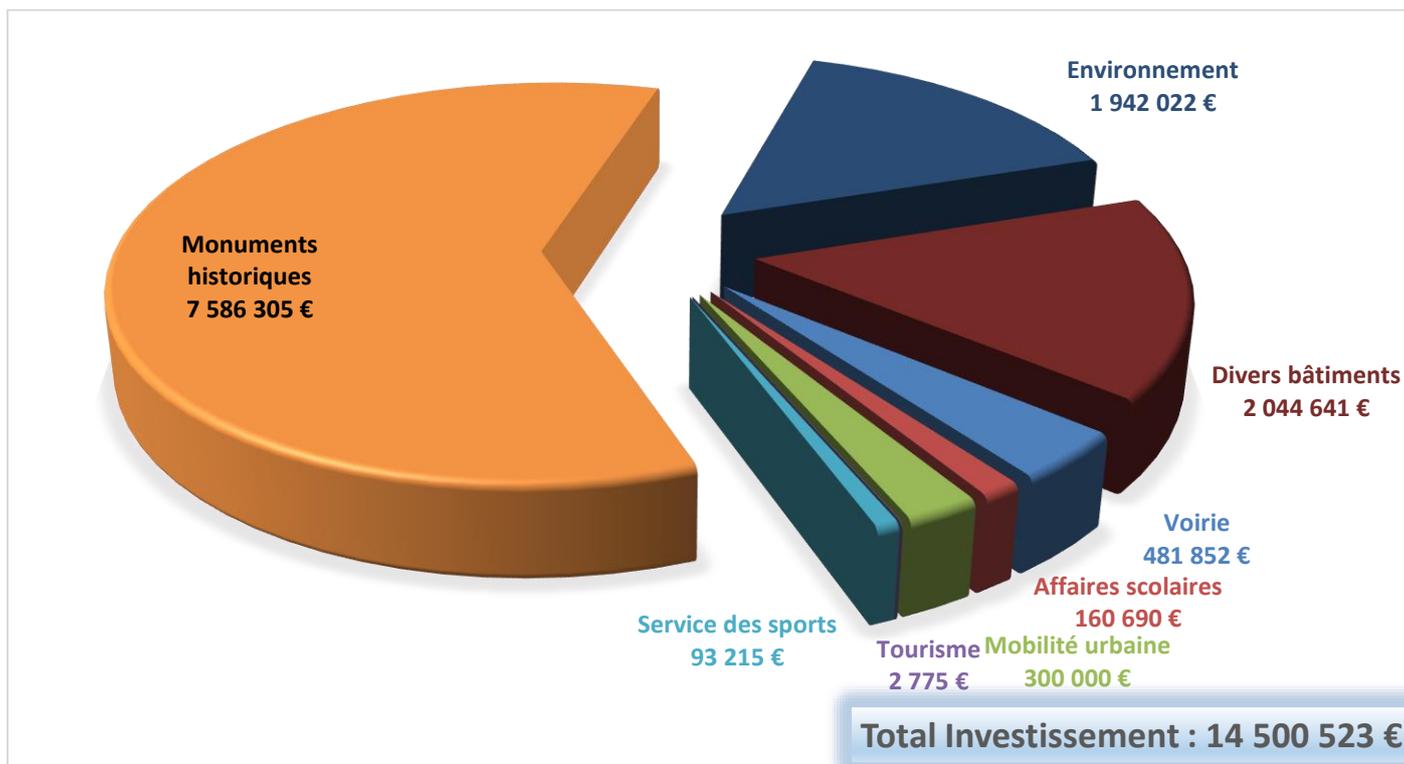
L'évolution de la section d'investissement

Nous poursuivons activement notre politique d'investissement, levier d'attractivité de notre territoire.

Pour mémoire, les opérations menées en 2023 ont été concentrées sur :

- La fin des travaux de réaménagement de l'**hôpital Saint-Jean-Baptiste** ;
- Les travaux divers de voirie ;
- Les travaux de rénovation de la toiture de l'église de Rincq ;
- Les travaux de construction d'une nouvelle salle de réunion à Moulin le Comte ;
- Les travaux de rénovation des toilettes publiques ;
- Les travaux de sécurisation des de la traversée de la RD 943 vers Moulin Le Comte ;
- Les études relatives à la maison de l'Entraide et de l'Insertion sur le site de l'ancienne fonderie et au schéma cyclable.

Répartition des principales dépenses d'investissement BP 2023



Le projet de budget 2024 prévoit toujours un fort investissement, qui se traduira par des projets importants :

Les travaux sur *nos bâtiments municipaux*, en particulier nos *Monuments historiques* :

- ✓ Le démarrage des travaux de restauration de la tour porche de **La Collégiale** (1^{ère} tranche) ;
- ✓ Le démarrage des travaux du rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville ;
- ✓ Rénovation des vitraux et du porche de l'église de St Quentin ;

Nous continuerons à poursuivre **nos travaux d'entretien des bâtiments et de voirie** comme chaque année et Ainsi que les **travaux de défense incendie**, mais également des acquisitions de matériel pour le bon fonctionnement de nos services techniques et administratifs.

Nous lancerons les études de **la Maison de la Lys**, rue de Saint Omer, mais aussi les travaux de la **Maison de l'Entraide et de l'Insertion** sur le site de **l'ancienne fonderie** pour les associations caritatives, les travaux de renaturation de l'îlot Saint Jean Baptiste.

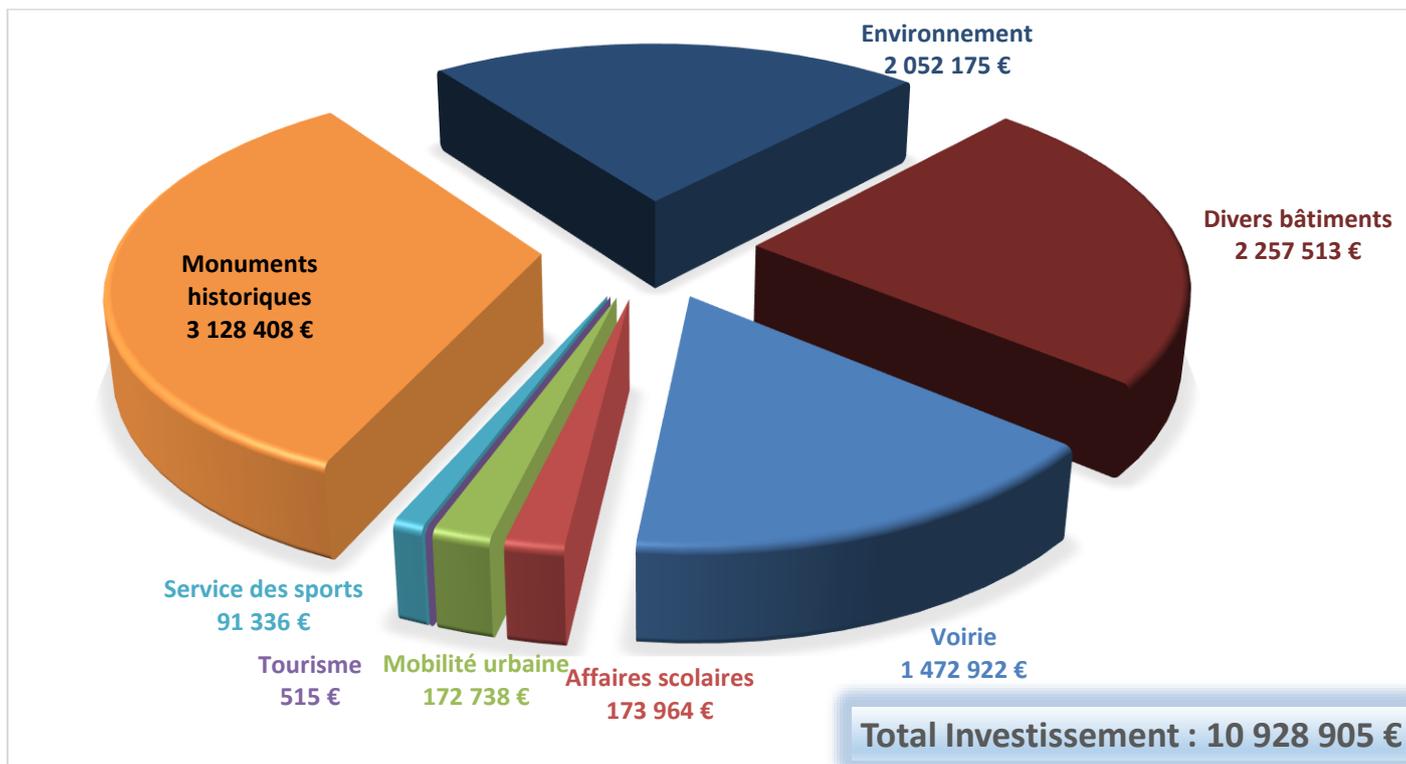
Ces investissements auront des retours significatifs sur l'attractivité de notre Commune et sur l'aménagement de notre territoire.

Par ailleurs, les inondations ayant touché la Commune, en novembre 2023 et en janvier 2024, ont fortement impacté les ouvrages hydrauliques, les berges des cours d'eau et les voiries, ainsi que certains bâtiments et matériels/mobiliers communaux.

La somme de 1.270 000 € TTC a été inscrite au Budget Primitif 2024 en section d'investissement pour faire face aux travaux urgents de réparations.

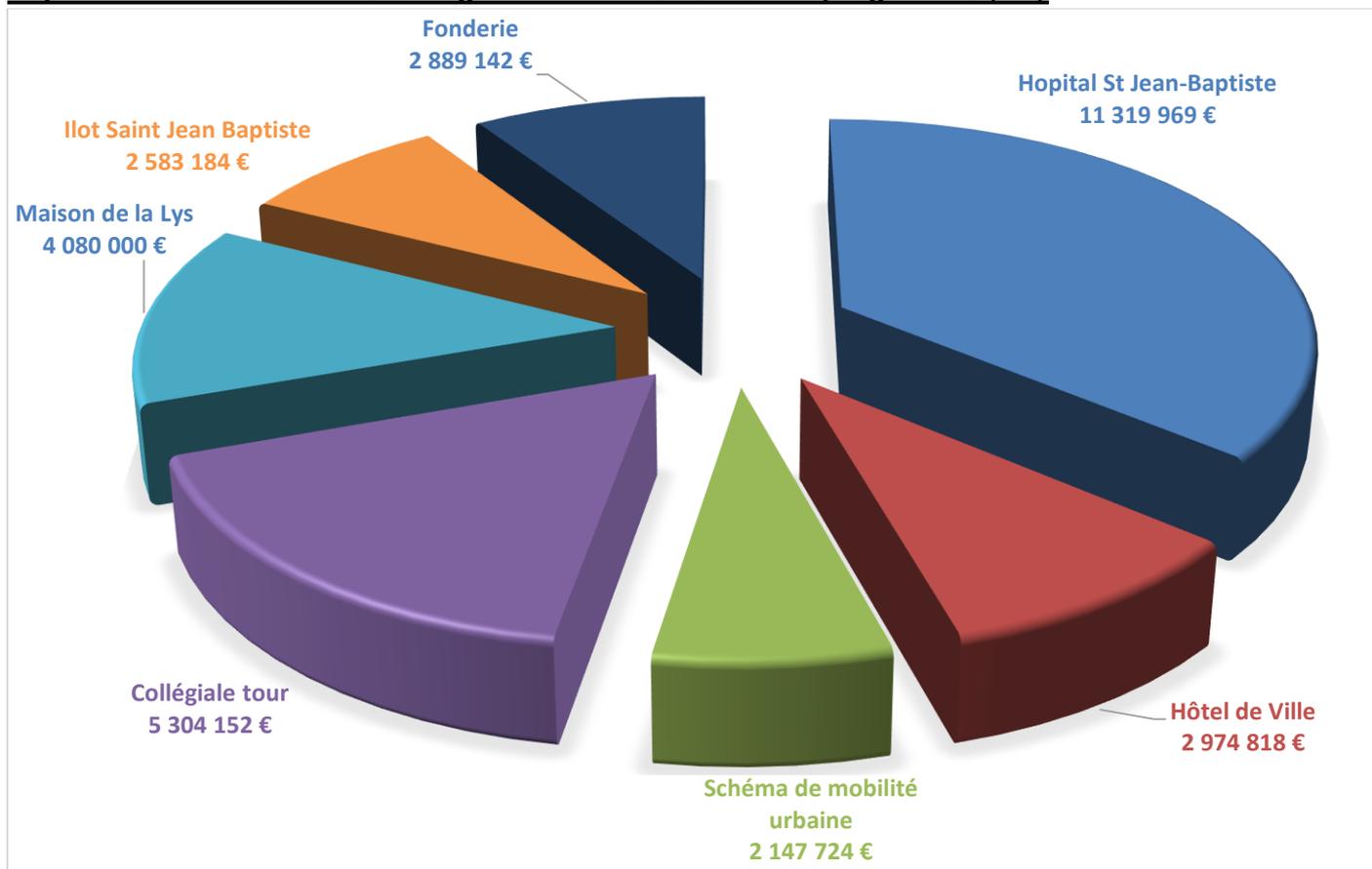
Une dotation de solidarité de l'Etat à hauteur de 70 % du montant hors taxes des travaux est attendue.

Répartition des principales dépenses d'investissement BP 2024

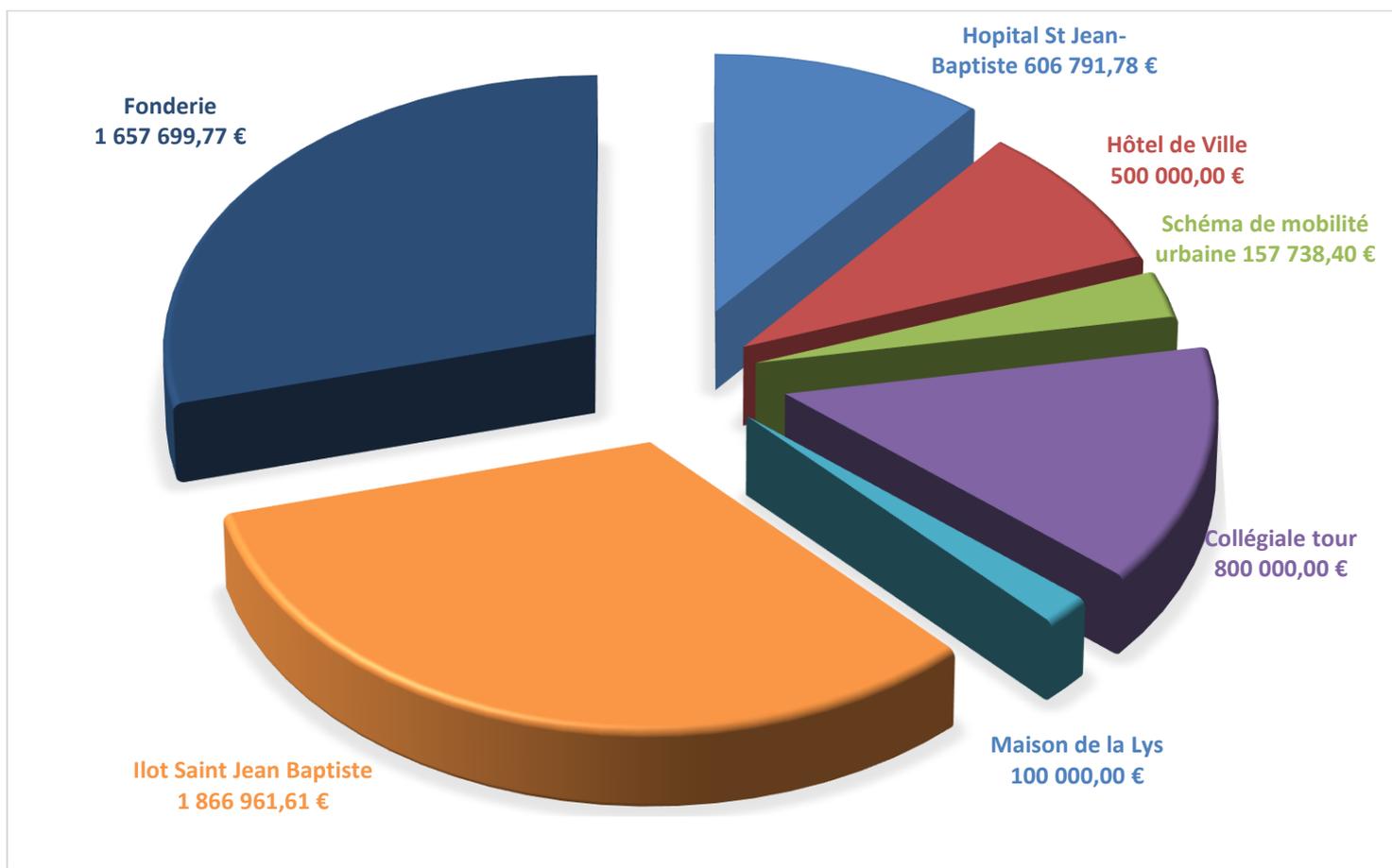


Un fond de concours inversé a été mis en place avec la CAPSO pour le projet d'aménagement du port fluvial.

Répartition des AP/CP - Montant global de l'autorisation de programme (AP)



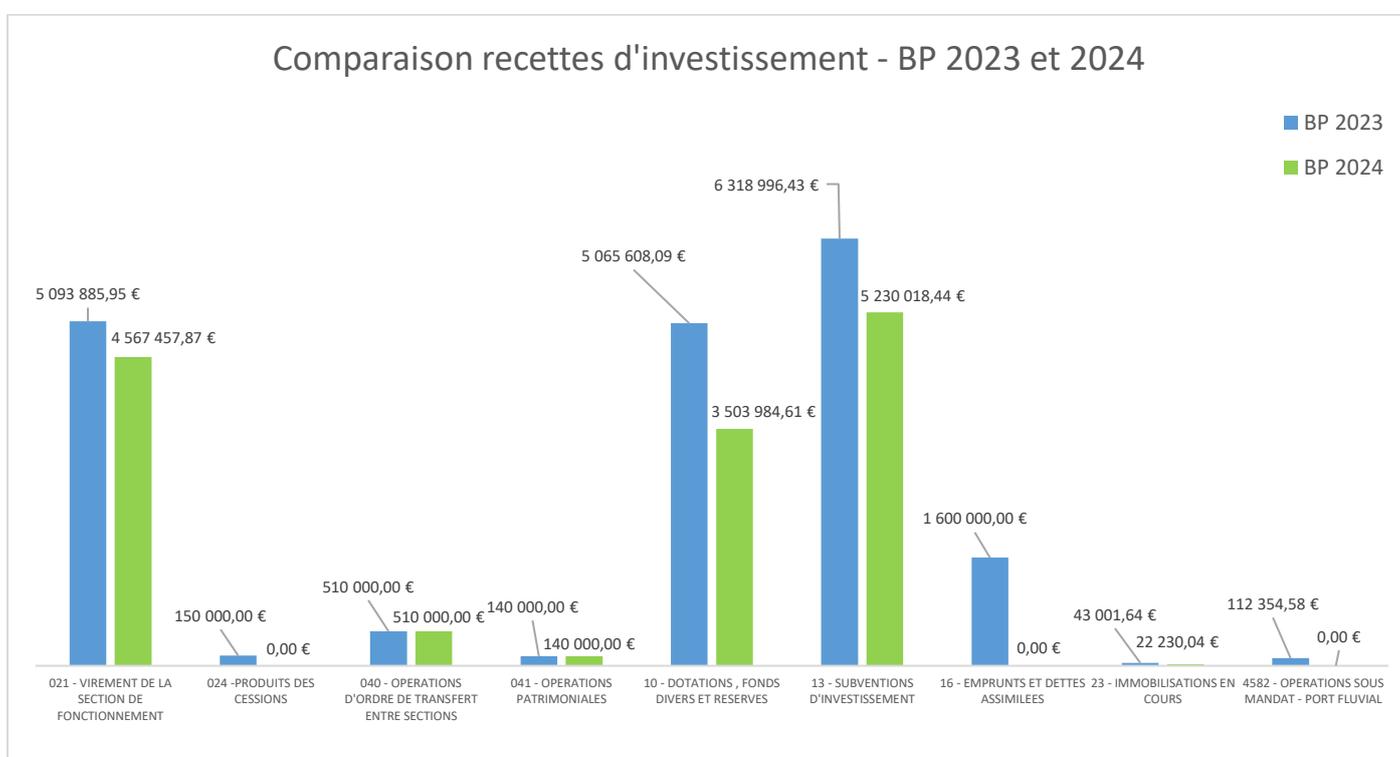
Le montant global des crédits de paiement (CP) pour 2024 sont :



Financement global des AP/CP :

	Etat	Région	Département	Autres financeurs	FCTVA	Autofinancement / emprunt
Pôle St Jean-Baptiste	1 805 445 €	60 500 €	2 728 826 €	1 452 799 €	1 633 364 €	3 639 035 €
Hôtel de Ville	420 684 €				443 507 €	2 110 627 €
Schéma de mobilité urbaine	166 473 €	68 849 €	216 000 €	14 278 €	306 756 €	1 375 368 €
Collégiale tour	1 362 086 €	1 135 072 €	1 036 595 €		816 207 €	954 191 €
Maison de la Lys	592 950 €	939 500 €	1 000 000 €	0 €	590 544 €	957 006 €
Ilot Saint Jean Baptiste	630 000 €		460 836 €	577 622 €	394 218 €	520 508 €
Fonderie	1 009 018 €		640 000 €	288 000 €	421 111 €	531 013 €
TOTAL	5 986 656 €	2 203 921 €	6 082 257 €	2 332 699 €	4 605 708 €	10 087 748 €
	19,13%	7,04%	19,43%	7,45%	14,72%	32,23%

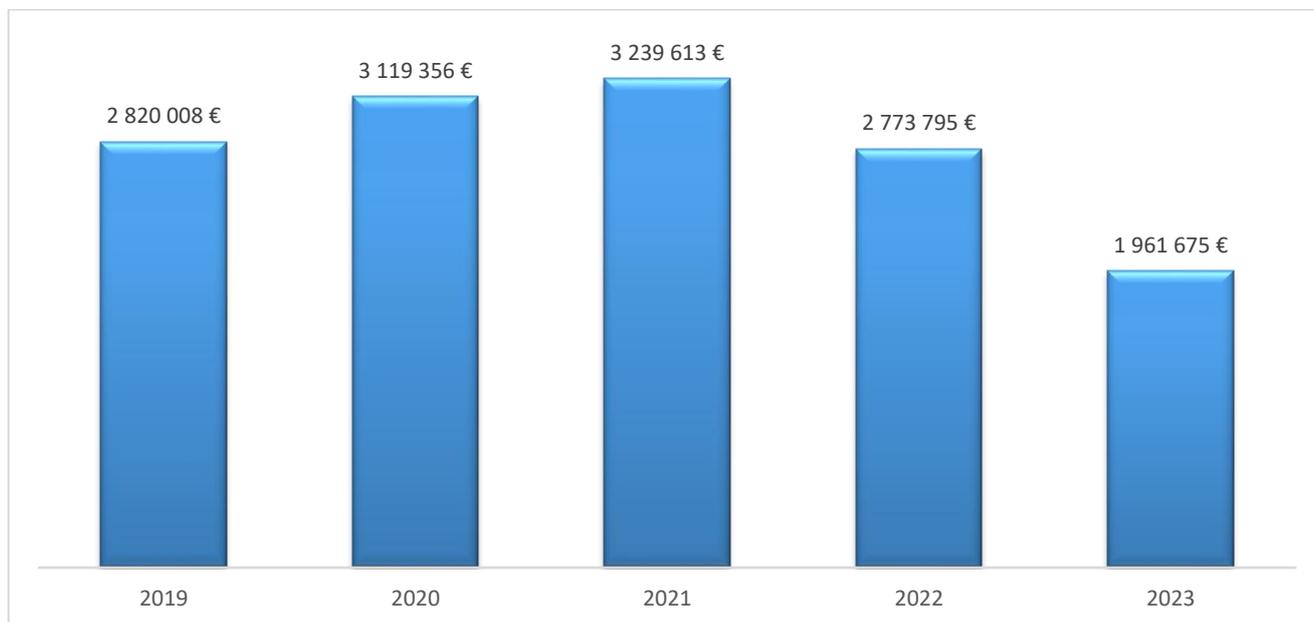
Evolution des Recettes d'investissement prévisionnelles pour 2024



Les recettes d'investissement prévisionnelles pour 2024 traduisent un réel effort de recherche de financements pour les projets en cours.

Dans un contexte inflationniste ; nos efforts permettent d'obtenir une capacité d'autofinancement (CAF) encore satisfaisante, malgré les baisses significatives de dotation de l'Etat et la hausse des prix de l'énergie. En 2022, l'épargne brute moyenne pour les communes de la même strate est de 188 € / habitant (source « Regard financier sur les petites villes » APVF et Banque Postale juillet 2023).

Evolution de la CAF



La CAF correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion dont on pourrait disposer pour couvrir nos besoins financiers. En résumé, la CAF mesure la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

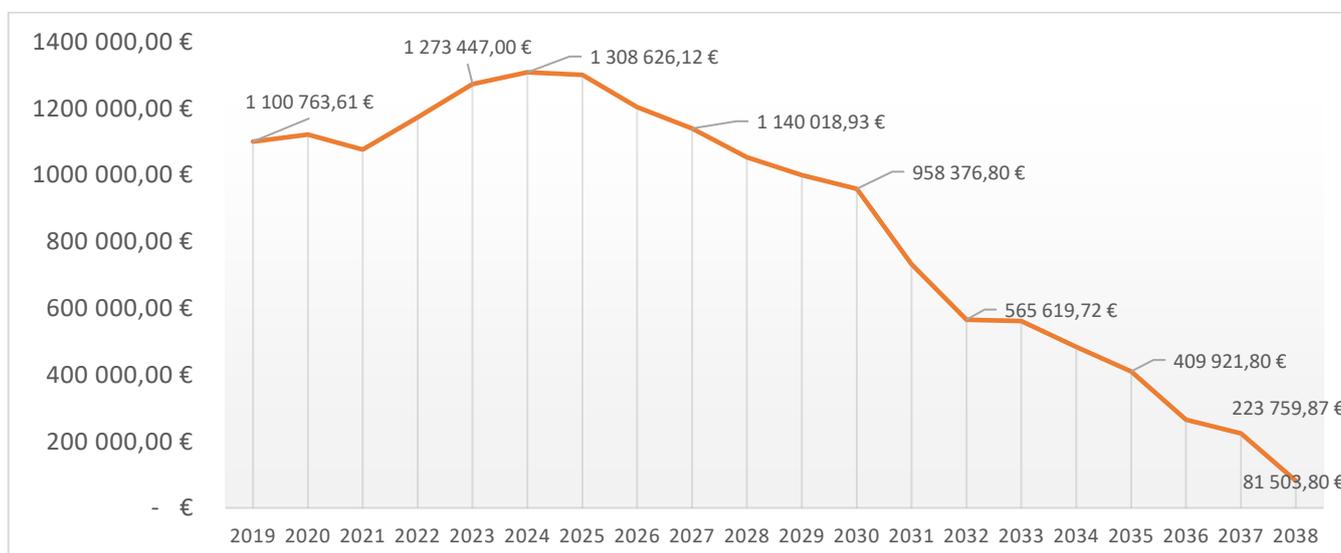
La gestion maîtrisée de la dette

La gestion de la dette est également satisfaisante.

A noter, l'encours de la dette (remboursement des échéances des emprunts en capital et intérêts) reste stable. En 2023, il représentait 1.273.447,00 €. En 2024, il sera de 1.308.626,00 €.

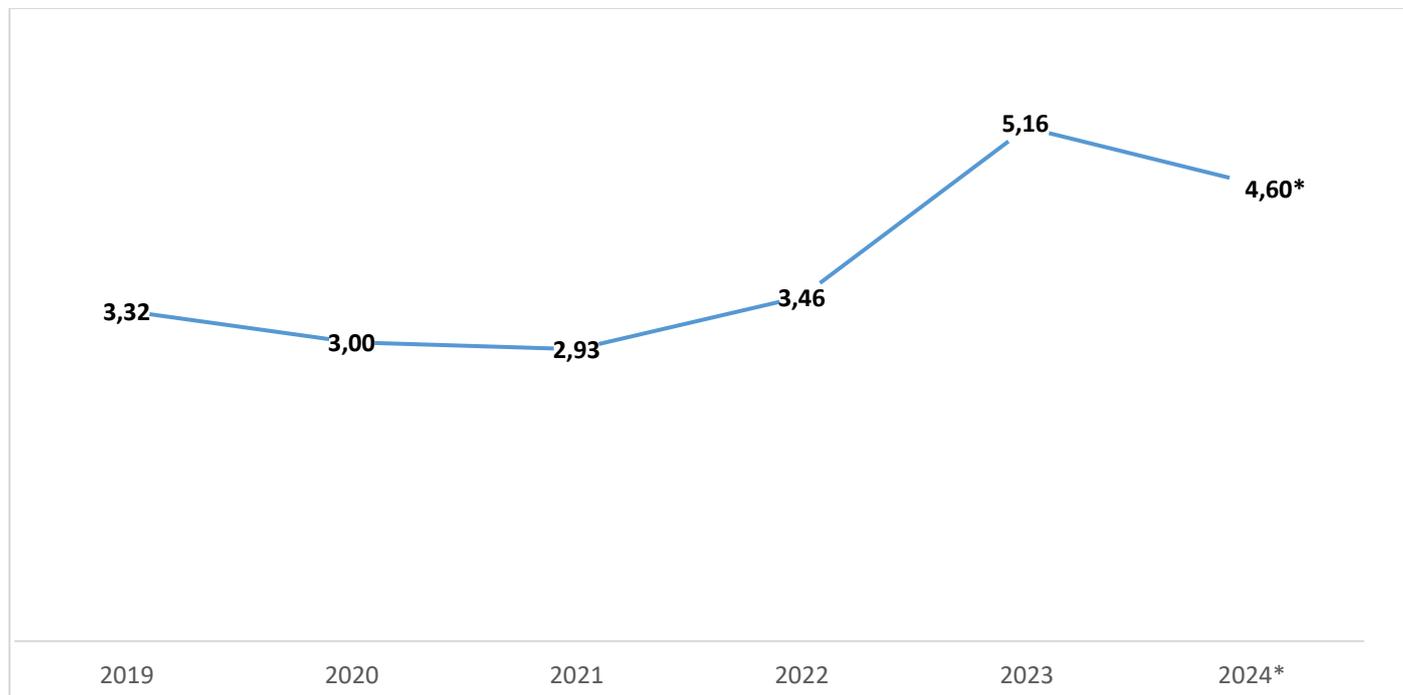
En 2024, la Commune n'empruntera pas.

Profil d'extinction de la dette



La Municipalité veille à maîtriser l'encours de la dette, tout en maintenant un haut niveau d'investissement, sans augmenter les taux de fiscalité locale.

Le ratio endettement/CAF présente le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette. En 2023, la Commune est capable de rembourser sa dette en 5,16 années. La moyenne nationale est de 5,1 années en 2022 (source « Territoires et finances » - AMF Novembre 2023)



* : Projection déterminée sur la base de CAF 2023 et 2024 équivalentes.

Ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) diminuées des travaux en régie / population

9 617 932,17 € / 9 869 = **974,56 € par habitant**

Plus ce ratio est bas, plus la collectivité maîtrise ses dépenses de fonctionnement

DRF = 9 617 932,17 €

Ratio 2 : Produit des impositions directes (hors fiscalité reversée) / population

5 890 915,00 € / 9 869 = **596,91 € par habitant**

Ratio 2 bis : Produit net des impositions directes / population

8 606 952,74 € / 9 869 = **872,12 € par habitant**

Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population

11 587 917,57 € / 9 869 = **1 174,17 € par habitant**

Ce ratio correspond aux ressources dont dispose la collectivité.

RRF = 11 587 917,57 €

Ratio 4 : Dépenses d'équipement « brutes »/population

7 087 176,17 € / 9 869 = **718,13 € par habitant**

Plus ce ratio est élevé plus la commune investit.

Ratio 5 : Dette/population

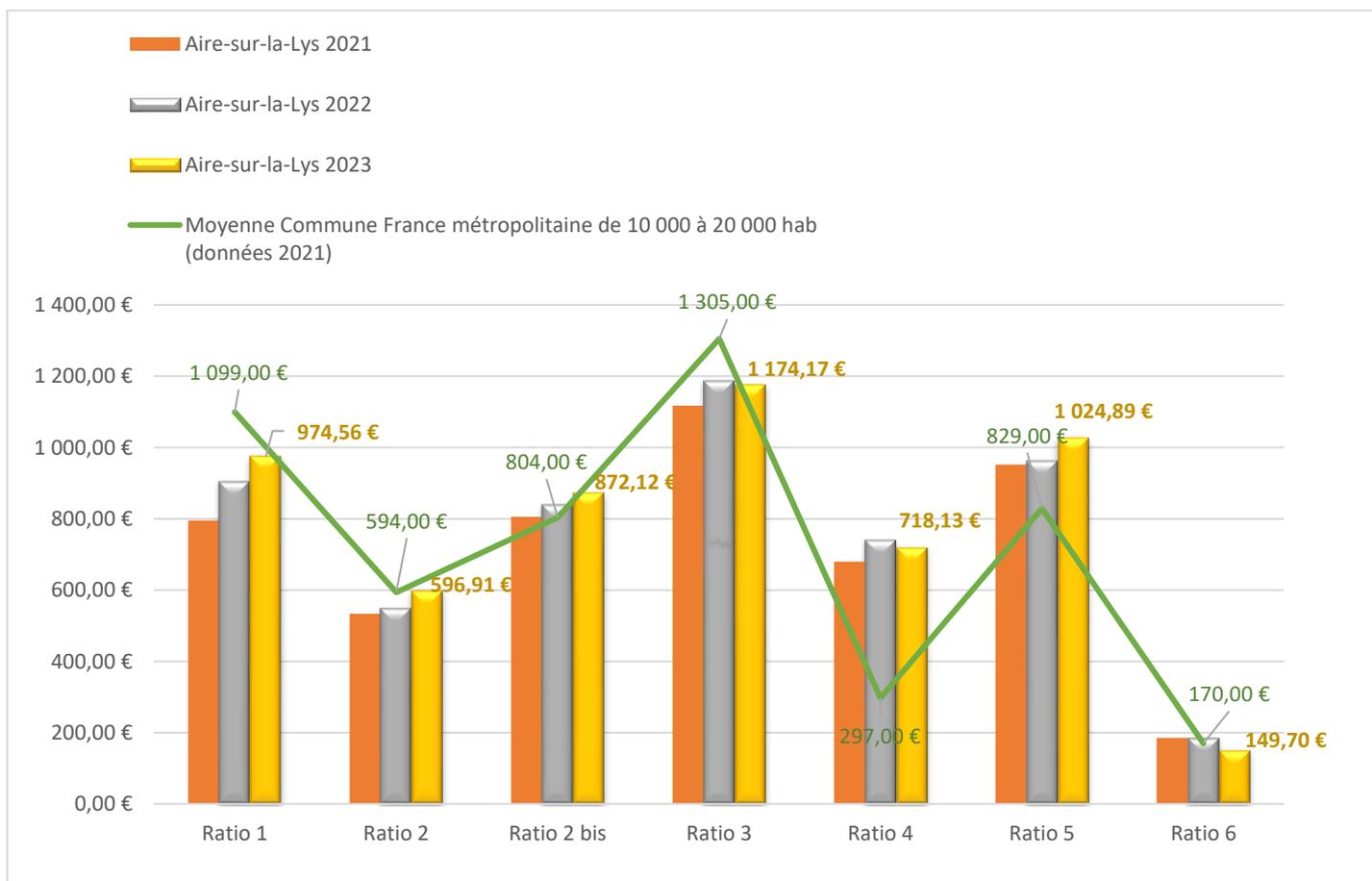
10 114 605,49 € / 9 958 = **1 024,89 € par habitant**

Ce ratio correspond à l'endettement de la collectivité.

Ratio 6 : Dotation globale de fonctionnement (DGF)/population

1 477 358,00 € / 9 869 = **149,70 € par habitant**

Part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.



Ratio 7 : Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

4 631 508,24 € / 9 617 932,17 € = **48,15 %**

Mesure la charge de personnel de la collectivité.

Ratio 9 : Marge d'autofinancement courant : (DRF + remboursement de dette) / RRF

10 680 877,82 € / 11 587 917,57 € = **92,17 %**

Plus ce ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée (un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire aux recettes d'investissement ou à l'emprunt pour financer l'investissement).

Ratio 10 : Taux d'équipement : dépenses d'équipement « brutes » / RRF

7 087 176,17 € / 11 587 917,57 € = **61,16 %**

Effort d'équipement de la collectivité au regard de ses ressources.

Ratio 11 : Taux d'endettement : dette / RRF

10 114 605,49 € / 11 587 917,57 € = **87,29 %**

Ce ratio permet de mesurer le poids de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources.

